

Conditions Générales de Vente

1 - OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA FORMATIONS.

ALFA FORMATIONS propose des formations en priorité auprès des architectes et leurs collaborateurs, les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, etc.), les agences de paysages, d'architecture d'intérieur, de maîtrise d'œuvre. Toute autre personne en rapport avec les thématiques et souhaitant suivre les formations et autres actions organisées par ALFA FORMATIONS peuvent en faire la demande auprès de l'organisme.

Association de Formation déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine : enregistrement sous le numéro 41 54 02810 54. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
Numéro de SIRET est : 332 493 295 000 15

ALFA FORMATIONS est certifié **QUALIOPI** depuis le 8/02/2021

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

Toute inscription nécessite :

- soit le renvoi par email ou courrier du bulletin de préinscription dûment renseigné avant la date de début de stage ;
- soit l'inscription en ligne depuis l'espace personnel du stagiaire (ou de son employeur) sur le site internet www.alfa-formations.org avant la date de début de stage.

Suite à cette demande de préinscription, ALFA Formations transmet au stagiaire (ou à son employeur) un contrat/une convention par mail.

Pour que la demande d'inscription soit prise en compte, ce document contractuel doit être retourné signé à ALFA Formations, de préférence par mail à l'adresse admin@alfa-formations.org

Les inscriptions seront effectives à la date de réception du règlement par chèque, par virement ou par CB (paiement en ligne), en précisant le nom du stagiaire ainsi que les références de la session (informations bancaires indiquées plus bas).

La convention / le contrat doit être renvoyé signé ainsi que le règlement en amont de la formation.
En cas de non-respect de cette clause, le stagiaire ne sera pas admis dans la salle de formation et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL, OPCO, Pôle emploi ou autres) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au signataire du contrat/de la convention (stagiaire ou employeur), à régler à l'ordre d'ALFA FORMATIONS.

3 - OBLIGATIONS RESPECTIVES

- Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libérale, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.
- Le stagiaire (ou son employeur) renvoie un exemplaire du contrat daté et signé par mail avant le début de la formation.
- Au plus tard 72 H avant la formation, le stagiaire reçoit sa convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation notamment les documents pédagogiques (Pour information, ALFA FORMATIONS ne fait plus d'impression desdits documents depuis le 1er janvier 2018. Il incombe donc au stagiaire de le faire ou de venir à la formation avec les documents sur tablette ou ordinateur portable).
- A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives : attestation de présence, attestation de fin de formation, (feuille d'émargement sur demande ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires) à la condition que la formation/l'action est bien été payée et que le stagiaire ait répondu au questionnaire de satisfaction à chaud envoyé par mail le dernier jour de l'action de formation.

4 - TARIFS

- Le prix Toutes Taxes Comprises des actions de formation est celui figurant sur le bulletin d'inscription.
- ALFA FORMATIONS est assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA de 20%)

La facture est établie lors de la validation de la session. Le paiement est attendu au plus tard 48h avant le début de la formation.

PAIEMENT POSSIBLE :

- PAR CHÈQUE

- CARTE BANCAIRE :

à réception de la facture, se connecter à l'espace client en ligne en tant que "Responsable" :

<https://www.alfa-formations.org/espace-client>



- PAR VIREMENT :

Domiciliation : Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - FROUARD

Titulaire du compte : A L F A

RIB : 14707 / 00020 / 020 19 87428 4 / 17

IBAN : FR76 1470 7000 2002 0198 7428 417

BIC : CCBPFRPPMTZ

5 - DÉLAIS DE RÉTRACTATION

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de rétractation de sept (7) jours. Dans ce cas, aucune somme ne peut lui être réclamée. Toutefois, si la convention a été signée moins de 14 jours avant le début de la formation, des frais de gestion sont dus, comme indiqué à l'article 6 des présentes CGV.

6 - REPORT - ANNULATION - ABSENCE

Report ou annulation du fait d'ALFA FORMATIONS

ALFA FORMATIONS peut reporter ou annuler une session de formation en cas de nombre insuffisant de participants. ALFA FORMATIONS en informe le stagiaire dans les meilleurs délais, au plus tard dix (10) jours avant la date initialement prévue de la session.

En cas d'annulation, aucune somme ne sera due par le stagiaire au titre de la formation annulée. En cas de report, les sommes éventuellement déjà versées restent acquises et seront imputées sur la nouvelle session.

Indisponibilité du formateur ou cas de force majeure

Exceptionnellement, une session de formation peut se trouver annulée ou reportée en cas de force majeure ou du fait de l'indisponibilité de dernière minute du formateur. ALFA FORMATIONS propose alors une nouvelle date permettant d'assurer la réalisation des séquences restant à dispenser, dans des conditions équivalentes.

À défaut d'accord sur une solution de report, ALFA FORMATIONS rembourse la part du prix correspondant aux prestations non dispensées. Les prestations déjà réalisées restent acquises et ne donnent lieu à aucun remboursement.

Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité ni à aucun dédommagement du fait du report ou de l'annulation d'une session par ALFA FORMATIONS.

Annulation du fait du stagiaire

Toute demande d'annulation doit être adressée à ALFA FORMATIONS par écrit, par courrier postal ou par courrier électronique.

En cas d'annulation plus de quatorze (14) jours avant le début de la formation, aucun frais ne sera facturé au stagiaire.

En cas d'annulation moins de quatorze (14) jours avant le début de la formation, des frais d'annulation pouvant aller jusqu'à **30 % du montant TTC de la prestation** pourront être facturés, notamment afin de couvrir les frais de gestion et les dépenses engagées ou exposées par ALFA FORMATIONS en vue de la réalisation de la formation.

ALFA FORMATIONS pourra, en fonction des circonstances, notamment lorsque la place libérée peut être réattribuée, renoncer totalement ou partiellement à l'application de ces frais.

Abandon ou absence en cours de formation

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour un motif autre qu'un cas de force majeure dûment reconnu et justifié, les conditions financières prévues au contrat de formation restent applicables.

Lorsque le stagiaire est empêché de suivre tout ou partie de la formation en raison d'un cas de force majeure dûment justifié, ALFA FORMATIONS peut proposer le report des séquences non suivies sur une session ultérieure. À défaut de possibilité de report, aucune somme n'est due au titre des prestations de formation qui n'ont pas été dispensées.

Peuvent notamment être considérés comme des cas de force majeure : décès d'un proche ; accident ou une maladie grave, dûment justifié par un document approprié ; contraintes professionnelles exceptionnelles entraînant des conséquences particulièrement importantes pour le stagiaire (par exemple : expertise judiciaire, accident de chantier, réquisition ou événement professionnel majeur ; obligations liées à l'enseignement théorique HMO).

La formation étant dispensée à titre individuel, **le remplacement du stagiaire par une autre personne, même partiellement, n'est pas autorisé.**

7 - RÈGLEMENT DE LITIGE

- En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA FORMATIONS et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.

CGV mises à jour le 27 Octobre 2026.